

Or, en ce temps-là, parut un décret de César Auguste pour faire recenser le monde entier. Joseph aussi monta de la ville de Nazareth en Galilée à la ville de David qui s'appelle Bethléem en Judée, parce qu'il était de la famille et de la descendance de David, pour se faire recenser avec Marie son épouse, qui était enceinte. Or, pendant qu'ils étaient là, le jour où elle devait accoucher arriva ; elle accouche de son fils premier-né, l'emballota et le déposa dans une mangeoire, parce qu'il n'y avait pas de place pour eux dans la salle d'hôtes. **I**l y avait dans le même pays des bergers qui vivaient aux champs et montaient la garde pendant la nuit auprès de leur troupeau. Un ange du Seigneur se présenta devant eux, la gloire du Seigneur les enveloppa de lumière et ils furent saisis d'une grande crainte. L'ange leur dit : « Soyez sans crainte, car voici, je viens vous annoncer une bonne nouvelle, qui sera une grande joie pour tout le peuple : Il vous est né aujourd'hui, dans la ville de David, un Sauveur qui est le Christ Seigneur; et voici le signe qui vous est donné : vous trouverez un nouveau-né emballoté et couché dans une mangeoire. » Tout à coup il y eut avec l'ange l'armée céleste en masse qui chantait les louanges de Dieu et disait : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et sur la terre paix pour les hommes, ses bien-aimés. » **O**r, quand les anges les eurent quittés pour le ciel, les bergers se dirent entre eux : « Allons donc jusqu'à Bethléem et voyons ce qui est arrivé, ce que le Seigneur nous a fait connaître. » **I**ls y allèrent en hâte et trouvèrent Marie, Joseph et le nouveau-né couché dans la mangeoire. (Luc 2 : 1.4-16, TOB)

Appel de Noël 2013 de Kairos Palestine

Chers sœurs et frères,

Pour les chrétiens, l'Avent est la préparation spirituelle à la naissance de Jésus Christ. La plupart du temps pourtant, nous avons tendance à perdre de vue notre objectif en cours de route, distraits par le Noël "commercialisé". Il est difficile de se concentrer sur l'importance spirituelle du temps de l'Avent lorsque nous sommes occupés à décorer nos arbres de Noël, à choisir nos cadeaux et à préparer nos fêtes.

Il n'y a rien de mal à tous ces projets joyeux, mais il est important d'accorder à la dimension spirituelle de l'Avent la même importance qu'à toutes nos autres activités. Si nous ne réservons pas de temps à la réflexion, à la méditation, à la prière, du temps pour tourner nos pensées vers Dieu et les autres, nous nous trouvons physiquement épuisés et spirituellement insatisfaits.

Vivant où je vis, l'Avent est, pour moi, la nouvelle naissance de la vérité et le début de l'année de l'Église.

L'Avent est une occasion de nous préparer à recevoir Jésus Christ dans nos cœurs et dans nos vies. C'est un temps pour prier et se repentir. C'est un temps de joie et d'espérance. C'est un temps où ressentir la présence du Christ parmi nous. C'est un temps de réconciliation avec Dieu, avec nous-mêmes et avec notre prochain. Dans les Écritures, l'Avent est synonyme de disponibilité, de promesse et d'espoir de renaissance pour une vie nouvelle.

Pendant l'Avent nous affirmons que le Christ est venu, que Jésus Christ est présent dans notre monde aujourd'hui, et qu'il reviendra pour racheter toute l'humanité. Cette reconnaissance sert de fondement à nos célébrations et à notre aspiration à la rédemption. Au cours de l'Avent, nous confessons aussi notre responsabilité en tant que peuple de foi d'« d'aimer le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur » et d'« aimer votre prochain comme vous-mêmes. »

L'Avent à Bethléem est rempli de préparatifs, rempli d'attente, et rempli d'aspiration à la liberté et à la réconciliation. Dans le Document Kairos écrit depuis Bethléem, des chrétiens ont crié et exprimé leur aspiration à être libéré du mal et du péché de l'occupation militaire israélienne de leur terre comme les esclaves israélites en Égypte criaient pour leur libération de l'esclavage et de l'oppression. Par Kairos Palestine, nous avons élevé nos voix en solidarité avec tous ceux qui ont subi la tyrannie de l'injustice dans un monde rempli de péchés et de destruction – mais qui espère encore avec confiance sa délivrance par un Dieu qui a entendu les cris des opprimés et leur a apporté la libération.

Tout comme l'an dernier, Kairos Palestine, avec diverses organisations de la société civile palestinienne, édite ce fascicule comme un élément des préparatifs et des promesses de l'Avent. L'an dernier aussi, nous avons adressé cette documentation à nos frères et à nos sœurs du monde qui, en cette période, se tournent vers Bethléem – les informant sur nos conditions de vie sous occupation et attirant leur attention sur notre situation critique. Nous avons répercuté un appel du Document Kairos lui-même : « Notre question à nos frères et à nos sœurs des Églises est aujourd'hui : voulez-vous et êtes-vous en mesure de travailler avec nous pour restaurer notre liberté ? Notre liberté sera la seule base durable pour que les Palestiniens et les Israéliens vivent dans l'amour, la justice, la paix et la sécurité. »

Comme l'an dernier, nous voulons vous faire partager notre réalité, et aussi nos pensées d'espérance à propos de ces réalités. Nous cherchons à vous donner la possibilité de voir et de connaître la Bethléem moderne – qui reste la « petite ville de Bethléem », entourée par le mur et de nombreuses colonies.

Dans ce livret, nous allons une fois de plus mettre l'accent sur Bethléem et quelques-uns des problèmes que rencontrent aujourd'hui ses habitants.

Le 1er dimanche de l'Avent : Nous mettrons en lumière le problème des réfugiés et des camps de réfugiés à Bethléem.

Le 2ème dimanche de l'Avent : Nous insisterons sur la situation critique des prisonniers palestiniens, enfants comme adultes

Le 3ème dimanche de l'Avent : Nous traiterons de l'une des principales difficultés et injustices auxquelles doivent faire face les familles palestiniennes : la séparation subie par des familles en raison des obstacles créés par l'Etat israélien. Ces obstacles qui empêchent des familles d'être rassemblées pour vivre ensemble violent un droit humain fondamental.

Le 4ème dimanche de l'Avent : Nous parlerons des principales causes qui incitent les Palestiniens à quitter leur pays : la violence des colons à leur égard, contre leurs biens, leurs terres et leurs arbres.

La documentation comportera des statistiques et des faits de terrain, ainsi que des réflexions théologiques et des exposés rédigés par des membres de la communauté chrétienne palestinienne.

Chers sœurs et frères,

Nous comptons sur vous. Par l'Appel de Noël, nous vous demandons de renverser la tendance en vous impliquant dans les activités suivantes :

- Diffuser et étudier des documents généraux et des réflexions théologiques dans vos Églises chaque dimanche de l'Avent pour informer et former vos sœurs et vos frères sur la situation de vos frères palestiniens qui vivent sous occupation israélienne.
- Communiquer l'appel aux groupes de fidèles et aux diocèses de votre pays.
- Adresser des lettres de solidarité et de soutien pour la justice en Palestine/Israël aux ambassades israéliennes de votre pays. Pour plus d'information consulter www.allembassies.com/israeli_embassies.htm (en anglais).
- Venir nous voir. Nous nous emploierons à vous faire connaître la vérité sur notre réalité, en vous accueillant comme des pèlerins qui viennent nous voir pour prier, apporter un message de paix, d'amour et de réconciliation. Vous prendrez connaissance des faits et rencontrerez des gens de cette terre, Palestiniens comme Israéliens. (Kairos 6.2)
- Informer vos frères palestiniens de la façon dont vous avez été touchés par l'Appel de Noël en écrivant à l'adresse : info@kairospalestine.ps

Grâce à votre aide et à votre solidarité, nous pourrions enfin vivre en paix dans la justice : la paix à laquelle aspirent tous les peuples, la paix qui a été annoncée à Bethléem.

Ô Dieu de toute création, qui nous a adressé CELUI qui est venu baptiser “dans l'Esprit-Saint et le feu” pour nous sauver, nous donner la possibilité de nous repentir pour devenir tes serviteurs fidèles et courageux, accorde-nous une ardente résolution pour marcher avec toi et nous opposer à toutes les formes de mal. Ouvre nos yeux à la souffrance de ton peuple et renforce notre détermination de solidarité avec tous les assoiffés de ton eau purificatrice, de ton feu décapant comme de ton espoir et de ton amour indéfectible. Dans la foi, nous glorifions ton nom.

Rifat Odeh Kassis

Kairos Palestine – Un moment de vérité,
Coordinateur général

Kairos Palestine remercie tous ceux qui ont collaboré à ce fascicule de l'Avent ainsi que tous les bénévoles qui en ont assuré la traduction.

Le miracle de Noël nous rend totalement et pleinement humains

par Hind Khoury

Je ne cesse de m'étonner de la façon dont, chaque année, à mesure que nous approchons de Noël, mon cœur accablé s'illumine de joie et d'espoir, comme par miracle. Je prends courage de mes compagnons de Bethléem, qui à travers les âges, et à travers nombre de guerres et d'occupations, n'ont jamais manqué de célébrer Noël et d'honorer le prince nouveau-né de la paix et de l'amour.

Mon cœur s'illumine à l'ombre du Mur de l'Apartheid, devant ma porte à Bethléem. Le mur est un sombre rappel de l'occupation d'Israël, une occupation qui opprime nos vies, dévore nos terres et nous prive de la liberté de nous déplacer pour rendre visite à la famille et aux amis. Noël me rappelle que nous aspirons tout simplement à vivre des vies normales dans le contexte anormal de la colonisation. Nous subissons cette injustice et pour ajouter l'insulte au préjudice, notre résistance est présentée comme du terrorisme, et notre situation de victime comme une agression.

Cette transformation dépasse l'entendement. Comment le cœur peut-il s'illuminer alors que nos prisonniers politiques restent dans les geôles israéliennes, pour beaucoup d'entre eux en l'absence de toute procédure légale ? Comment peut-il s'enthousiasmer alors que nos réfugiés attendent dans leurs camps pour n'obtenir que davantage de frustrations, de refus et de nouvelles expulsions ? Plus encore, quelle lumière y a-t-il dans une région qui voit arriver des millions de nouveaux réfugiés et qui est divisée par des guerres ?

Alors que mes espoirs renaissent à l'approche d'un nouveau Noël, et que mon cœur est plein de la joie de donner et d'aider, je m'adresse à mes compagnons humains avec une foi plus grande en leur bonne volonté. La vie me semble pleine de promesses et mériter la lutte et le dur travail de chaque moment, et je reprends conscience que je ne peux pas vivre sans Noël.

Par cette naissance modeste à Bethléem, l'humanité est sauvée. Le message simple de Noël est le secret de la vie, important et vital pour notre existence même. À partir du moment où la vérité elle-même nous est révélée, nous savons que nous sommes dans ce monde pour contribuer à ce que nous ayons la vie et que nous l'ayons en abondance.

Ma prière en ce Noël est que beaucoup d'entre nous prennent conscience de ce miracle de Noël et pour qu'ils pensent aux pauvres, à ceux qui n'ont pas de maison et aux opprimés.

Ma prière en ce Noël est que des milliers de cœurs s'engagent à travailler activement en faveur d'un monde meilleur où la justice soit respectée et où des efforts soient faits pour soulager les difficultés et la souffrance plutôt que pour de petits intérêts ou pour la recherche de pouvoir.

Ma prière en ce Noël est pour que les gens cherchent où est leur véritable vocation. Avec tant de réfugiés anciens et nouveaux dans notre cher Moyen-Orient, dont les réfugiés palestiniens qui ne demandent qu'à revenir dans leurs foyers et à en avoir le droit. Avec tant de gens sans foyer, de parents en difficulté, d'enfants et de personnes âgées, tant de morts et de blessés en plus, tant de maisons démolies, tant de difficultés, tant de sociétés déchirées, il y a assurément de l'espoir et de la joie à donner, de la paix à construire, de la bonne volonté à montrer pour nous impliquer et faire la preuve que nous sommes vraiment humains et que nous méritons de vivre.

Hind Khoury

Hind Khoury est une chrétienne palestinienne, mère de trois enfants adultes et mariée à un architecte local. Elle a travaillé plus de vingt ans au développement économique des territoires palestiniens occupés. En 2005 elle a été nommée Ministre des Affaires de Jérusalem, de l'Autorité Palestinienne, et plus tard ambassadeur de la Palestine en France.

1er dimanche de l'Avent:

Réfugiés et camps de réfugiés à Bethléem

La poursuite de la Nakba

par le Centre de Documentation Badil

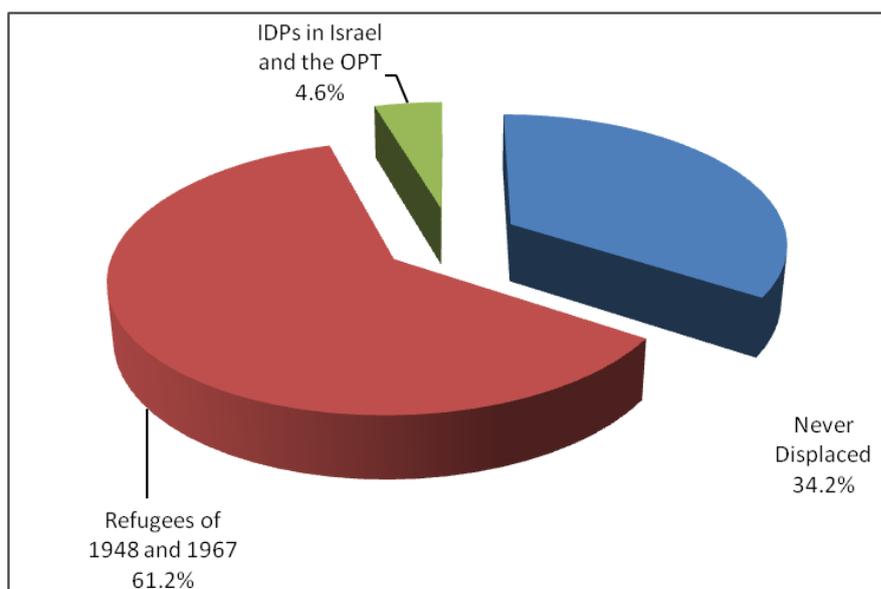
Le déplacement est actuellement la plus grande menace pour la vie palestinienne aujourd'hui et il concerne plus de Palestiniens que ne pourrait faire toute opération militaire isolée. Au cours de la seule année qui vient de s'écouler, Israël a déplacé des milliers de Palestiniens à Jérusalem, dans la zone C de la Cisjordanie, dans la zone tampon de la Bande de Gaza et dans le désert du Néguev (à l'intérieur d'Israël)

Les réfugiés palestiniens et les personnes déplacées à l'intérieur (appelées IDP) représentent dans le monde le cas le plus important et le plus prolongé dans le temps de personnes déplacées; elles sont dispersées pour la plupart dans tout le Moyen-Orient. Sur 11, 2 millions de Palestiniens dans le monde, 7,4 millions (66%) sont déplacés.

Pourcentage de réfugiés palestiniens et de personnes déplacées (IDP) dans le monde:¹

IDP en Israël et dans les territoires occupés 4,6 %
Réfugiés de 1948 et 1967 61,2 %
Jamais déplacés 34,2 %

¹ BADIL, Enquête sur les réfugiés palestiniens et les personnes déplacées à l'intérieur du territoire, 2010-2012, Centre de documentation BADIL pour les droits de séjours des Palestiniens et les droits des réfugiés (2012, page 3.

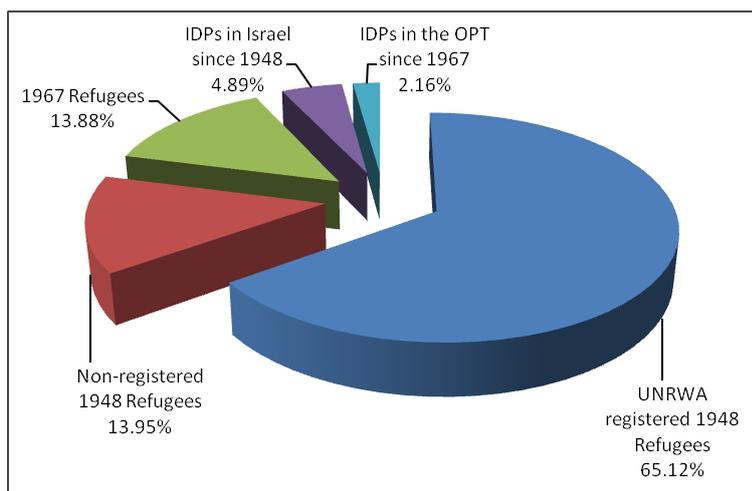


Les réfugiés palestiniens recensés vivent en majorité dans les territoires palestiniens occupés (41%), en Syrie (10%) et au Liban (9%) – souvent à une courte distance seulement de leurs foyers et lieux d’origine. En outre, moins de 50% de la population palestinienne vit à l’intérieur des frontières de la Palestine. Environ 1,4 million de Palestiniens vivent en Israël – parmi lesquels 25%, soit 300.000 personnes, sont déplacées à l’intérieur du pays – et un peu plus de 4 millions de Palestiniens vivent dans les territoires palestiniens occupés.

Pourcentage de réfugiés palestiniens et de personnes déplacées (IDP) par groupe ²

- Réfugiés de 1948 non enregistrés 13,95 %
 - Réfugiés de 1967 13,88 %
 - IDP en Israël depuis 1948 4, 89 %
- IDP dans les territoires occupés depuis 1967 2,16 %
- Réfugiés de 1948 enregistrés par l’UNWRA 65,12 %

² Voir note 1 ci-dessus page 7



Pour transférer de force la population palestinienne autochtone, Israël a conçu et appliqué un grand nombre de lois, de politiques et de pratiques. Aujourd’hui, Israël réalise ces déplacements forcés sous forme de politique de transfert “silencieuse”. La politique est silencieuse parce qu’Israël la met en œuvre en s’efforçant de ne pas attirer l’attention internationale en déplaçant régulièrement un petit nombre de gens, en supposant que cela passerait inaperçu. En outre, la structure légale et politique d’Israël établit une discrimination à l’égard des Palestiniens dans de nombreux domaines dont la citoyenneté, les droits de résidence, la propriété de la terre ainsi que l’organisation régionale et municipale.³



Camp de réfugiés a Bethleem: Aida Camp

³ Voir Amjad Alqasis, ‘The Ongoing Nakba-The Continuous Forcible Displacement of the Palestinian People’, (La Nakba en cours – Le déplacement continu par la force de la population palestinienne) -Al-Majdal, revue trimestrielle de BADIL, automne 2012.

Situation en chiffres

Environ 28% des Palestiniens du district de Bethléem dans les territoires palestiniens occupés sont des réfugiés. Entre 1949 et 1950, trois camps officiels de réfugiés (Aïda, Dheishey, Beit Jibrin/Azzeh) ont été créés dans ce district; 22.023 Palestiniens y habitent actuellement. Par exemple, le camp d'Aïda qui occupe une petite surface de 0,20 km² a été construit en 1950 sur un terrain que l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies au Proche Orient (UNRWA) avait loué au gouvernement de Jordanie qui gouvernait la Cisjordanie jusqu'à son occupation par les forces israéliennes en 1967. Aïda est situé entre les villes de Bethléem et Beit Jala. Le taux de chômage dans l'ensemble des trois camps est très élevé, entre 30 et 43%. Les réfugiés de l'ensemble des trois camps souffrent aussi d'un niveau élevé de surpeuplement, avec des écoles surchargées, des réseaux d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées insuffisants⁴. De plus, les familles des camps de réfugiés des territoires occupés souffrent des taux de pauvreté les plus élevés selon les normes de consommation de nourriture. Environ 39% des ménages des camps sont pauvres, comparés à 29,5% des autres ménages.

Les indicateurs démographiques et socio-économiques reflètent la vulnérabilité des réfugiés palestiniens et des personnes déplacées sur six décennies de déplacement. La politique et les pratiques de l'occupation, d'apartheid et de colonisation d'Israël, et une suite de conflits armés dans la région ont entraîné un manque de sécurité personnelle, de bien-être socio-économique et de stabilité pour les Palestiniens⁵, d'autant plus que le statut de réfugié se combine avec une absence d'Etat, une protection inefficace et une aide insuffisante⁶.

Le Centre de documentation Badil sur les droits de séjour et les droits des réfugiés palestiniens est une organisation de droits humains sans but lucratif, indépendante, communautaire, qui a pour mission la défense et la promotion des droits des réfugiés palestiniens et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Notre vision, nos missions, nos programmes et nos liens sont déterminés par notre identité palestinienne et les principes du droit international, en particulier du droit international en matière de droits humains. Nous cherchons à faire progresser les droits individuels et collectifs du peuple palestinien sur ces bases.



Pour plus d'information consulter www.badil.org (en anglais)

⁴ Voir le site UNRWA: <http://www.unrwa.org/etemplate.php?id=67> (modification du 26 Juin 2013).

⁵ Pour des exemples de conflits armés qui ont touché des Palestiniens dans des pays arabes d'accueil voir : "Syria Humanitarian Response," UNRWA, dernière modification le 2 Novembre 2012, (en anglais) <http://www.unrwa.org/etemplate.php?id=1488>.

⁶ Pour des éléments sur la situation d'apatride et les manques de protection des réfugiés et des déplacés palestiniens voir la note N°1 ci-dessus, pages 32-45 (en anglais).

Réfugiés

Par Jean Zaru

C'est tellement merveilleux en cette saison de se réveiller en entendant les oiseaux chanter dans l'olivier de ma cour. Ils invitent d'autres oiseaux à venir partager avec eux la nourriture et toute la communauté de ces oiseaux est en fête. Ces oiseaux, par leur énergie positive, m'ont fait penser à Marie, la mère de Jésus.

Marie, Notre Dame de Palestine, regarde en face les réalités de la vie quotidienne sous l'Empire... le riche opprime le pauvre, le puissant seigneur est au-dessus des plus faibles, des murs visibles et invisibles sont montés, des maisons sont volées ou démolies, des terres sont confisquées, les droits à l'eau sont violés, la liberté de déplacement est réduite, l'accès aux lieux saints est interdit.

Des réfugiés palestiniens vivent encore dans des camps de réfugiés depuis la Nakba en 1948 et quelques-uns depuis 1967, et beaucoup ont été réfugiés plus d'une fois. L'état de réfugié devrait être temporaire, mais il est devenu permanent. Beaucoup de réfugiés sont en exil dans leur propre patrie. Tout cela Marie le voit et en porte témoignage. Marie était une réfugiée lorsqu'avec Joseph et Jésus elle est allée en Égypte, mais ils ont pu revenir dans leur patrie.

Marie comprend le droit au retour pour les réfugiés. Dans l'ombre de l'Empire, Marie voit et porte encore témoignage, chante à Dieu le Sauveur. Elle chante à pleine voix sa confiance dans la délivrance de Dieu pour les captifs, la libération pour ceux qui vivent sous une oppression illégale. Dieu, chante Marie, veut retourner le monde, abattre les montagnes et soulever les vallées – Dieu veut, sans que nous voyions encore où ni comment, abattre l'Empire et donner naissance à une nouvelle communauté humaine de tous les enfants de Dieu. (Adaptation du Magnificat, Luc 1, 46-53)

Après 46 années d'occupation et de privation de tous les droits élémentaires, puis-je continuer joyeusement à témoigner et à chanter comme Marie ?

Dans le récit de Luc, Marie, qui n'est pas mariée, ne reste pas isolée avec son anxiété, mais va chercher le soutien d'une autre femme, Élisabeth. Remplie de l'Esprit-Saint qui relève les victimes, les deux femmes se réjouissent de l'action libératrice de Dieu. Dans le Magnificat, Marie proclame le salut de Dieu et le bonheur aux humiliés et aux méprisés. L'avenir de bonheur de Dieu pour tous sans exception ne doit pas être attendu passivement. Il est né en nous aujourd'hui, de notre chair et de notre sang, de nos engagements et de nos luttes pour la justice. Il devient l'espoir de ceux qui n'ont pas

d'espoir... Jésus a commencé son ministère par un autre programme d'espoir (Luc 4, 18). L'espoir chrétien est un mouvement de résistance en faveur de la vie, pas contre elle. Un espoir n'est pas un chose repoussée dans l'avenir. C'est pour maintenant, pour le moment présent. Espérer la justice signifie que nous devons travailler pour la justice. Espérer la paix signifie que nous devons travailler à la paix.

J'ai été envoyée vers les pauvres, les prisonniers, les aveugles et les victimes brisées. Oui, mes amis, comment pourrais-je alors ne pas chanter ?

Puisse ce temps de Noël être un temps de renouvellement de notre engagement et de notre espoir !

Mes amis, le don de votre amitié est l'un des dons les plus précieux que j'aie reçus. Vous avez illuminé mes jours en venant allumer avec moi des lumières de joie, malgré toutes les tristesses, des lumières d'espoir là où le désespoir guette, et des lumières d'amour pour mettre de l'enthousiasme dans toute mon existence.

J'allumerai la lumière de l'amitié cette fois encore; je sais que les expériences d'unité en relations humaines sont plus irrésistibles que les concepts et les préjugés qui divisent.

La vie continue ; la vie s'accomplit et confirme que l'espoir est possible.

Jean Zaru

Jean Zaru est la présidente de la Société Religieuse des Amis (Quakers) de Ramallah et l'une des membres fondateurs de Sabeel. Elle a été membre du comité exécutif des YWCA (Association Chrétienne des Jeunes Femmes) au niveau mondial, des YWCA de Jérusalem et du comité central du COE (Conseil Oecuménique des Églises). Jean Zaru est l'auteur de "Occupied by Non-violence, A Palestinian Woman Speaks" (Occupés par Non-violence, Paroles d'une femme palestinienne) et de nombreux articles. Elle a reçu le Prix Anna Lindt Pour La Non-Violence en Suède.

2ème dimanche de l'Avent : Prisonniers

Détention de Palestiniens

Par l'association Addameer

La poursuite de la colonisation israélienne de la Palestine table sur sa capacité à éliminer la population palestinienne autochtone. Une stratégie qu'a utilisée logiquement Israël pour cette élimination a été la mise en détention et l'emprisonnement de centaines de milliers de Palestiniens pour tenter de "criminaliser" toute résistance constatée à cette colonisation et à cette occupation. À ce jour, plus de 800.000 Palestiniens ont été détenus par Israël depuis 1967, dont plus de 8.000 enfants depuis l'an 2000. Du fait de son importance, la détention a servi d'outil efficace de contrôle de la population palestinienne, et aussi de destruction de la société palestinienne et de sa capacité à construire une société normale, nécessaire à sa souveraineté politique et à son autodétermination.

Actuellement il y a 4.979 prisonniers politiques palestiniens, dont 156 sont des détenus administratifs, inscrits indéfiniment dans un fichier secret sans inculpation ni jugement, 236 enfants, dont 44 ont moins de 16 ans, 16 femmes et 13 membres de l'Assemblée Législative Palestinienne.



Les Palestiniens emprisonnés sont soumis à des conditions de détention dures dès le moment de leur arrestation. Ils sont souvent arrachés à leur foyer en pleine nuit au cours de vastes raids de l'armée, soumis à de longues séances d'interrogatoire accompagnées habituellement de tortures physiques et psychologiques et d'isolement, ils comparaissent devant un tribunal militaire qui les condamne dans 99% des cas. Ils sont ensuite maintenus dans de mauvaises conditions et sans hygiène. La dureté de ces conditions a conduit à la mort de 203 Palestiniens depuis 1967 : 71 à la suite de tortures, 51 du fait d'absence délibérée de soins médicaux de la part de l'administration pénitentiaire, 74 à la suite de blessures subies lors de leur arrestation et 7 du fait de tirs des "forces spéciales" en prison.

Il ne pourra jamais avoir de justice et de paix en Palestine sans la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques palestiniens, et leur libération devrait intervenir avant toutes négociations futures comme condition préalable.

Campagnes d'arrestations des forces d'occupation israéliennes à Bethléem

Comme d'autres villes palestiniennes, Bethléem souffre de campagnes d'arrestations régulière et dures de la part des forces israéliennes d'occupation (IOF). Actuellement il y

a 453 prisonniers de Bethléem, dont 4 femmes, 10 enfants de moins de 16 ans et 23 enfants entre 16 et 18 ans.

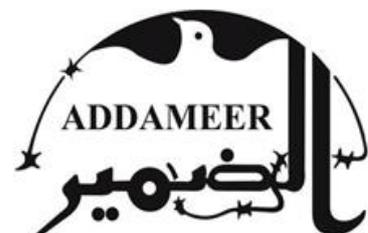
Manar Zawarha, une étudiante de l'université, a été arrêtée à l'âge de 19 ans au moment où elle franchissait un point de contrôle de Bethléem. Étudiante brillante à l'avenir prometteur, Manar a été soumise à 30 jours d'interrogatoires interminables au centre d'interrogatoire de Moscobiyyeh à Jérusalem. Pendant ces interrogatoires, Manar a été soumise à la torture psychologique, comme de l'intimidation et des menaces contre elle et sa famille, une pratique largement utilisée contre les prisonniers palestiniens pour essayer d'en obtenir de l'information. En fin de compte, Manar a été condamnée à 12 mois de prison et à une amende de 3.000 shekels, mais sa condamnation a été commuée et elle a été libérée mi-mai.

Les forces israéliennes d'occupation ne font pas de différence entre les hommes et les femmes lors des arrestations; ils n'accordent pas non plus de privilèges particuliers aux prisonnières en fonction de leurs conditions ou besoins sociaux. Hiba Bdeer du village de Doha près de Bethléem est la mère de Malak, 7 ans, et de Yara, 5 ans. Elle a été arrêtée devant son mari et deux jeunes filles lorsque les IOF ont effectué un raid aux premières heures du matin dans sa maison qu'ils ont saccagée puis ils l'ont emmenée, les yeux bandés et menottée. Hiba a été transférée au centre de détention d'Asqalan où elle a été interrogée pendant 8 jours. Hiba qui a été arrêtée le 2 avril 2013 est toujours détenue sans inculpation avec interdiction de visites de sa famille. Elle ne sait pas quand elle pourra revoir Malak et Yara.

Le refus des visites de la famille est une pratique courante de l'administration pénitentiaire. La famille de An'am Hasanat, du camp de réfugiés de Dheisheh a des difficultés à obtenir des autorisations pour lui rendre visite. Du fait que la plupart des prisons où sont détenus des Palestiniens se trouvent en Israël même, en complète violation du droit international, les familles doivent obtenir des autorisations spéciales d'entrée en Israël en plus de l'autorisation de visite. C'est une pratique méthodique de l'administration pénitentiaire pour défaire le tissu de la société palestinienne.

L'association Addameer de soutien aux prisonniers et de droits humains est une institution civile non-gouvernementale palestinienne qui apporte une aide légale gratuite aux prisonniers politiques, défend leurs droits aux niveaux national et international et œuvre à la suppression de la torture et des autres violations des droits des prisonniers par des activités de veille, de procédures judiciaires et de campagnes de solidarité.

Plus d'information sur : www.addameer.org ou info@addameer.ps (en anglais)



Enfants palestiniens prisonniers :

Impact négatif de l'isolement sur des enfants

Par Défense des Enfants International (DEI)

Depuis le début de la seconde Intifada en septembre 2000, les autorités israéliennes ont intensifié les campagnes d'arrestations d'enfants palestiniens. Au cours des 12 dernières années, plus de 8.000 enfants jusqu'à 12 ans ont été arrêtés, interrogés et poursuivis devant les tribunaux militaires israéliens.

Nombre total des enfants palestiniens détenus par Israël à la fin de chaque mois depuis janvier 2009 – Ces chiffres ne sont pas cumulatifs

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Moy.
2009	389	423	420	391	346	355	342	339	326	325	306	305	355
2010	318	343	342	335	305	291	284	286	269	256	228	213	289
2011	222	221	226	220	211	209	202	180	164	150	161	135	192
2012	170	187	206	220	234	221	211	195	189	164	178	195	198
2013	223	236	238	238	223	193							233

Nombre de jeunes Palestiniens (12-15 ans) détenus par Israël à la fin de chaque mois depuis janvier 2009 – Ces chiffres ne sont pas cumulatifs.

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Moy.
2009	50	54	53	47	39	47	42	39	40	44	41	42	44
2010	44	41	39	32	25	23	18	20	32	34	32	30	31
2011	34	45	45	37	38	38	40	34	35	30	33	19	36
2012	26	24	31	33	39	35	34	30	28	21	21	23	29
2013	31	39	39	44	48	41							38

Les mauvais traitements et les tortures au sein du système judiciaire de l'armée israélienne sont habituels et permanents. Les enfants ont les yeux bandés et sont menottés, battus ou frappés à coups de pieds, soumis à des intimidations, des menaces et des promesses de récompenses, placés en isolement.

Ces violations ne sont pas le résultat de nouvelles mesures prises par Israël en réponse à la seconde Intifada. Elles sont plutôt le résultat de l'intensification par Israël de politiques préexistantes pratiquées dans les territoires palestiniens occupés, visant à contrôler efficacement toutes les dimensions de la vie palestinienne. C'est une tentative permanente

de suppression des aspirations du peuple palestinien à l'autodétermination et à sa lutte pour la paix, la justice et l'égalité.

La politique systématique de maltraitance appliquée aux enfants palestiniens emprisonnés est discriminatoire et viole le principe de recherche du meilleur intérêt de l'enfant tel qu'il est formulé par la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Les enfants palestiniens de Cisjordanie sont soumis aux ordres de l'armée et poursuivis devant des tribunaux militaires israéliens qui n'offrent pas le minimum de garanties légales pour un jugement équitable.

Les pratiques les plus pernicieuses employées contre les enfants palestiniens qui comparaissent devant la justice militaire sont les techniques psychologiques d'interrogatoire, parmi lesquels le recours prolongé à l'isolement.

Depuis 2008, DCI-Palestine (*Défense des Enfants International*) a recensé 73 cas de mise en isolement d'enfants palestiniens, quelquefois pendant des périodes de 29 jours. Ils sont soumis de façon répétée à des interrogatoires musclés et se voient refuser l'accès à leurs parents et à un conseil juridique. Selon des preuves de DCI-Palestine, des confessions ou déclarations obtenues par coercition, et dans certains cas rédigées en hébreu, sont rarement rejetées par les tribunaux militaires israéliens. Le taux de condamnation des tribunaux militaires est de l'ordre de 98%.

Les enfants emmenés au centre d'interrogation et de détention d'Al Jalame disent avoir été maintenus en isolement dans une petite cellule d'environ deux mètres sur trois. Les enfants disent avoir dormi sur un lit en béton, sur le sol ou sur un matelas mince souvent décrit comme "sale" et "puant". Les repas sont passés aux enfants par un guichet dans la porte, les privant de tout contact humain. Les murs de ces cellules sont décrits de couleur grise avec des saillies pointues qui font mal lorsqu'on s'y appuie. Il n'y a pas de fenêtre et l'éclairage est assuré par une pâle lumière jaune 24 heures sur 24. Des enfants se plaignent de douleurs aux yeux et d'effets psychologiques pénibles après avoir été détenus dans ces cellules.

Des témoignages de ces enfants maintenus en isolement donnent à penser que le principal objectif de son utilisation est de briser leur moral afin d'obtenir un aveu. Beaucoup d'enfants disent avoir été maintenus en isolement entre de longues séances d'interrogatoire au cours desquels des techniques interdites sont fréquemment utilisées, comme des entraves excessives des jambes et des mains, des positions douloureuses, des violences physiques, des menaces et des intimidations. La plupart des enfants détenus et interrogés dans ces installations finissent par faire des aveux. Après ces aveux ils sont traduits devant un tribunal militaire et transférés dans une prison normale.

Les effets psychologiques et physiques nocifs de la détention de personnes en isolement sont bien répertoriés. Des symptômes en sont des accès de panique, la peur de mourir, la dépression, dont la dépression clinique, la désocialisation, un sentiment de désespoir, des colères sans raison, une faible capacité d'attention, la désorientation, la paranoïa, des crises psychotiques, l'automutilation et les tentatives de suicide.

En 2011 le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la Torture, Mr Juan Mendez, a demandé une interdiction absolue du recours à l'isolement pour les enfants. À ce jour cette demande n'a pas été satisfaite par Israël.

Défense des Enfants International – Section Palestine est une section nationale de l'organisation non-gouvernementale internationale des droits des enfants, Défense des Enfants International (DCI), créée en 1979 avec un rôle consultatif auprès d'ECOSOC (Conseil Économique et Social des Nations Unies). DCI-Palestine a été créé en 1991 avec pour mission de défendre, promouvoir et protéger les droits des enfants palestiniens dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les Droits des Enfants (CRC) et d'autres règles internationales, régionales et locales. Dans le cadre de son travail permanent de défense des droits des enfants palestiniens, DCI fournit une assistance juridique gratuite, rassemble des éléments de preuve, enquête et rédige des rapports et procède à des actions de plaidoyer auprès de diverses autorités.

Pour plus d'informations, consulter: <http://www.dci-palestine.org/> (en anglais)



Puissance de l'amour en prison

Par le Dr Charlie Abou Saada

Au psaume 69,34 le psalmiste David a écrit : « Car le Seigneur entend celui qui est dans le besoin et ne méprise pas les gens de son peuple qui sont prisonniers. » Le Seigneur est encore fidèle à sa Parole et à son peuple, en particulier à ceux qui souffrent et supportent la réalité en restant fidèles aux promesses de Dieu et au peuple qu'ils aiment. Et à cause de leur fidélité ils persistent à résister au mal et à travailler pour obtenir leurs droits et leur liberté.

Abu Naji est l'un de ceux-là. Abu Naji a été emprisonné pendant la première Intifada. Il est de Beit Sahour, le Champ des Bergers – un jeune homme simple d'une famille modeste, un adolescent qui a refusé de vivre sous une occupation injuste et un garçon qui aimait sa famille. Il devenait un homme et avait trouvé l'amour de sa vie, il était plein d'attention pour elle et lui promettait d'être toujours à ses côtés pour vivre ensemble en sécurité et dignement dans leur patrie. Avant qu'il ait eu la possibilité de finir ses études secondaires, ce qu'il allait appeler ensuite son "mal" personnel entra dans sa maison et brisa les portes de son cœur. C'était le jour où Abu Naji a été arrêté par les autorités israéliennes et a été considéré comme un "danger". Le seul crime d'Abu Naji était de s'élever ouvertement contre l'occupation israélienne illégale. Il a été emprisonné dans ce qui allait devenir la première de ses nombreuses prisons près de Naplouse puis envoyé dans le désert où il est resté 10 ans. Dans ce qui semblait un combat impossible, son cœur a toujours battu pour sa Lamees bien aimée.

Lamees était une jeune fille de la même ville qui a connu et aimé Abu Naji pendant des années. Elle a été choquée en apprenant l'arrestation d'Abu Naji. "Que devrais-je faire maintenant, Seigneur ?" était sa prière. Voici ce que lui a répondu notre merveilleux Seigneur : "Fais-moi confiance et garde Abu Naji dans ton cœur." Et elle a été fidèle à Dieu et à Abu Naji.

Trois mois après l'arrestation d'Abu Naji, Lamees, sa mère et leur prêtre sont venus rendre visite à Abu Naji. Ils ont été officiellement fiancés en prison sous les yeux des gardiens de la prison d'Abu Naji et de ses compagnons de captivité. Lamees resta ferme dans sa fidélité et persévéra à rendre visite à Abu Naji, réglant sa vie sur le verset de la Bible « Souviens-toi de ceux qui sont en prison, comme si tu étais en prison avec eux, et de ceux qui sont maltraités » (Hébreux 13,3). Lamees avait le sentiment que Satan essayait d'affaiblir sa fidélité et sa détermination, et elle a été souvent désorientée, mais le Seigneur était toujours avec elle par son Saint Esprit, et Lamees a persévéré grâce à Son amour et

aux conseils et au soutien de ses parents et de ses amis. Le jour où Abu Naji a été libéré a été la réponse à toutes ses prières.

Il n'est pas facile en ces jours d'être fidèle dans notre vie, mais nos amis Lamees et Abu Naji sont d'excellents exemples pour nous et nos jeunes générations.

Lorsque je rencontre ma tante Lamees et mon oncle Abu Naji, je peux voir Saint-Paul, qui n'a jamais abandonné et qui a toujours mis son espoir dans l'avenir de ses premières communautés chrétiennes. Dieu est amour et Il est là pour nous soutenir et être à nos côtés pendant nos moments difficiles. Il nous suffit de Lui confier nos besoins et d'attendre Sa miséricorde qui se manifestera finalement. Le don du Seigneur à ce couple fidèle a été trois enfants et une vie pleine de bonheur et de réussite avec leur petite famille. Lamees et Abu Naji se souviendront toujours que Dieu leur avait parlé par la Bible en Romains 8,28 : « Et nous savons qu'avec ceux qui l'aiment, Dieu collabore en tout pour leur bien, avec ceux qu'il a appelé selon son dessein. »

Notre Seigneur et notre Dieu, daigne envoyer à chacun de 5.000 prisonniers palestiniens une Lamees, et permet à tous de suivre l'exemple d'Abu Naji. Permets que l'esprit d'amour et de courage l'emporte et se répande dans les cœurs au milieu des petites choses mauvaises. Souviens-Toi de tous ceux que l'on a mis en prison pour leur combat en faveur de la justice sociale et de la liberté.

Nous sommes convaincus que Dieu sera fidèle à sa parole. L'Esprit de Dieu est sur moi pour annoncer la délivrance aux prisonniers, aux aveugles le retour à la vue, aux opprimés la liberté (Luc 4,18)

Dr Charlie Abu Saada

Le Dr Charlie Abou Saada a rejoint les services de la World Vision, Jérusalem, en février 2009 comme Coordinateur des Relations Ecclésiales. Le Dr Abou Saada est docteur en droit canon de l'Institut Pontifical Oriental de Rome et titulaire d'une licence en philosophie et en théologie de l'université pontificale Saint-Thomas d'Aquin de Rome. Il vit avec sa femme et ses trois enfants à Bethléem.

Dieu de justice: Entends notre cri

Par Imad Haddad

« Mais Yahvé attend l'heure de vous faire grâce, c'est pourquoi il se lève pour vous prendre en pitié, car Yahvé est un Dieu juste : heureux ceux qui espèrent en lui. Oui, peuple de Sion qui habite Jérusalem, tu ne pleureras plus. Il te fera grâce en entendant tes cris, il t'exaucera aussitôt. » (Isaïe 30,18-19)

Les Palestiniens pleurent encore : Ô Seigneur quand cesserons-nous de pleurer ? Quand nous témoigneras-tu ta compassion, Seigneur ? Quand nous montreras-tu ta miséricorde ? ! Quand nos captifs seront-ils libres, Ô Seigneur ? ! Ô Seigneur, jusque quand les Palestiniens vont-ils manger « le pain de l'angoisse et boire l'eau de la détresse » ? Ô Seigneur, jusque quand les prisonniers palestiniens vont-ils poursuivre leurs grèves de la faim pour faire entendre leurs voix ? Ô Seigneur, nous élevons nos voix vers toi. Daigne ne plus attendre, fais-nous voir ta miséricorde et ta justice et conduis-nous vers une vie d'abondance comme tu nous l'as promis!

C'est le cri de frustration qui s'élève de derrière les barreaux de prisons qui sont pleines de jeunes et d'adultes, d'hommes et de femmes, de ceux qui aspirent à la justice et à la vie. Pourtant ce cri d'humanité n'est entendu que par peu d'êtres humains. L'humanité est détruite chaque jour qui passe tandis que des enfants palestiniens, des hommes et des femmes sont injustement maintenus « captifs » et, dans tant de cas, sans même un jugement, sans parler de jugement équitable.

Année après année le temps de l'Avent vient frapper à nos portes et nous élevons joyeusement nos voix, en chantant et en prêchant : « Préparer le chemin du Seigneur... » alors que nos pas sont hésitants dans la préparation du chemin, et il est certain que nous parlons à voix très basse, plutôt que de pousser un cri de réconfort à l'adresse du peuple du Seigneur (Isaïe 40, 1-3).

La situation critique des prisonniers palestiniens, « captifs » dans les prisons d'Israël s'aggrave jour après jour. Elle est d'autant plus effrayante quand nous prenons conscience du fait que ce que nous savons de cette situation critique n'est qu'une partie de ce que les prisonniers eux-mêmes endurent.

Nous entendons évoquer les traitements inhumains qu'ils subissent quotidiennement, mais nous entendons rarement parler des punitions qu'ils doivent subir s'ils résistent à ces traitements.

Nous entendons parler d'emprisonnement d'enfants mais nous ignorons les traumatismes qu'ils doivent subir tous les jours.

Nous savons que la Croix Rouge et/ou le Croissant Rouge aident et quelquefois échouent à organiser des visites de famille, mais nous savons rarement ce qu'il en est des enfants qui grandissent sans rencontrer l'un de leurs parents, voire les deux, parce que ce ou ces parents sont en prison.

Nous savons que les prisonniers peuvent disposer de livres mais nous ne sommes pas informés des difficultés et des obstacles opposés aux prisonniers qui poursuivent leurs études en prison.

Nous pouvons avoir des informations par les médias sur les enfants emprisonnés, mais les médias ne nous parlent pas des enfants dont les noms et les photos sont diffusés dans le village pour leur faire peur et les emprisonner dans leurs maisons avant de les mettre réellement en prison.

« Je t'ai appelé par ton nom... » (Isaïe 43,1) : nos noms portent nos personnalités dans leurs lettres ; nos noms sont la marque de notre identité. Dieu nous appelle par des noms parce que nous sommes particuliers et précieux aux yeux de Dieu. Les prisonniers sont dépossédés de ce droit, ils ne sont pas appelés par un nom mais par un numéro. Les êtres humains ne sont pas des numéros ni des chiffres de statistiques ; ce sont des personnes qui sont appelées à vivre, à être libres et à exercer leurs droits.

Malheureusement, la communauté mondiale et même les négociations traitent de « captifs » palestiniens en tant que nombres et statistiques, ignorant le fait que ces nombres sont des êtres humains réels.

« [Jésus] déroula le rouleau et trouva l'endroit où il est écrit : l'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a consacré par l'onction. Il m'a envoyé porter la bonne nouvelle aux pauvres, annoncer aux captifs la délivrance et aux aveugles le retour à la vue, rendre la liberté aux opprimés, proclamer une année de grâce du Seigneur. » (Luc 4, 17b-19)

Ce sont les mots que Jésus a lu au début de sa mission ; ce sont les mots qui ont signifié et formulé sa mission auprès du peuple. D'une certaine façon ces mots sont le programme avec lequel Jésus s'est engagé dans sa mission. Il était clair dès le début que Jésus allait rencontrer des problèmes en prêchant ce programme au peuple et aux pouvoirs, cependant il était décidé à prêcher « la grâce du Seigneur », bonne nouvelle pour les pauvres, délivrance pour les captifs, retour à la vue pour les aveugles et liberté pour les opprimés. L'Église est appelée aujourd'hui à être fidèle à ce programme. Nous sommes appelés à annoncer l'évangile de liberté, de justice, d'égalité, de foi, d'espoir et d'amour.

Dans la célébration de l'Avent cette année, vivons cette liberté que le Seigneur nous a accordée. Bien plus, exprimons notre foi en appelant à la liberté, non seulement au plan spirituel mais dans les situations de la vie quotidienne aussi. Parce que si le Christ nous a rendus libres, il nous faut proclamer la liberté.

Il est temps pour l'Église de secouer la poussière de l'esclavage, de la peur et des préjugés pour vivre en union avec le Christ en paroles et en actes, parce que le Seigneur de l'Église est le Dieu de justice et de miséricorde.

Imad Haddad

Imad Haddad est pasteur de l'Église Luthérienne de Jordanie et de Terre Sainte à l'Église Évangélique Luthérienne de l'Espérance de Ramallah. Il a étudié à l'École de Théologie du Proche Orient à Beyrouth au Liban et a suivi une année d'études au Séminaire Luthérien de Théologie du Sud, Columbia, en Caroline du Sud, USA. Imad Haddad a été ordonné au ministère de la Parole et des Sacrements en mars 2008.

3ème dimanche de l'Avent: Unification de la Famille

Regroupements familiaux à Jérusalem – Familles palestiniennes menacées

Par le Centre St Yves

La famille est reconnue comme l'unité de base la plus naturelle de la société et de ce fait le droit de se marier et de fonder une famille est protégé par les lois sur les droits humains. Lorsque les époux ou les parents et les enfants résident dans des pays différents, les États ont l'obligation de faciliter les contacts et de répondre aux demandes d'entrer dans un pays ou de le quitter à des fins de regroupement, de façon humaine et rapide.⁷

Un seul peuple palestinien, des statuts légaux différents.

Après l'occupation de Jérusalem-Est en 1967, Israël a annexé illégalement le territoire de la ville, mais pas ses habitants palestiniens. Les Palestiniens se sont vus attribué un statut de résident permanent, traités comme s'ils avaient émigrés dans l'État d'Israël, alors qu'en réalité c'était l'État qui était venu chez eux. En conséquence les Palestiniens de Jérusalem ont une carte d'identité soi-disant de Jérusalem alors que les Palestiniens de Cisjordanie ont une carte d'identité palestinienne de Cisjordanie.

Lorsqu'un(e) habitant(e) de Jérusalem épouse un(e) Palestinien(ne) de Cisjordanie, il ou elle doit demander le regroupement de la famille. Malgré le fait que, par exemple, Bethléem ne soit qu'à 10 km de la vieille ville de Jérusalem et que, selon le droit international, Bethléem et Jérusalem-Est soient sous occupation israélienne, un Palestinien de Bethléem est considéré comme un étranger par les autorités israéliennes.

Humain et rapide?

Selon le droit international, Israël a l'obligation de traiter les demandes de regroupement familial de façon humaine et rapide. Mais la réalité à Jérusalem est une autre histoire.

Jusqu'en 2002, dans la plupart des cas – après une procédure lente, un examen prolongé et des périodes d'attente – le ministère israélien de l'intérieur en charge du traitement de ces demandes accordait aux Palestiniens qui faisaient une demande de regroupement familial un statut de résident permanent, permettant à l'époux originaire de Cisjordanie de vivre légalement à Jérusalem-Est et en Israël.

⁷ Déclaration Universelle des Droits Humains (1948), article 16 ; Convention Internationale sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels (1966) article 10 ; ou Convention Internationale sur les Droits Civils et Politiques (1966) article 23.

En mai 2002 le gouvernement israélien a émis l'ordonnance N° 1813 qui a gelé le processus de regroupement familial. Un an plus tard l'ordonnance est devenue loi – “La loi de citoyenneté et d'entrée en Israël”. Cette loi était conçue comme temporaire et a été promulguée initialement pour une année. Cependant, sa validité a été régulièrement prolongée jusqu'à ce jour et sa légalité a été confirmée par la Haute Cour de Justice en juin 2012.

Faits de terrain – permis pour simplement exister

Aujourd'hui, des couples qui demandent un regroupement familial peuvent seulement demander des permis renouvelables. Ces permis, lorsqu'ils sont accordés, seront valables une année. Chaque fois – lorsque le permis doit être renouvelé – l'époux ou l'épouse doit présenter des attestations de domicile à Jérusalem-Est ou en Israël et subir des contrôles de sécurité à répétition. Les permis donnent le droit à leurs détenteurs de simplement séjourner à Jérusalem, sans le moindre droit ou avantage social – même pas les services de base comme l'assurance santé. Cette politique pénalise en particulier les femmes dans la mesure où elles ont besoin de soins médicaux pendant leurs grossesses et après avoir accouché. Ce n'est que récemment que les permis ont été modifiés afin de permettre à leurs détenteurs de travailler.

Les obstacles, même pour engager une procédure de regroupement familial, sont importants : la demande ne peut être faite qu'à la condition de respecter certains critères. La loi ne permet le regroupement familial qu'au-dessus de 35 ans pour des Palestiniens et au-dessus de 25 ans pour des Palestiniennes. Si les conditions d'âge ne sont pas remplies la demande est rejetée automatiquement.

De plus, l'époux qui bénéficie de la carte d'identité de Jérusalem doit prouver que son lieu de vie est réellement Jérusalem en présentant des documents tels que contrat de loyer, facture d'électricité, d'eau, de téléphone et d'impôts municipaux (“Arnona”). S'il ne peut pas prouver qu'il y réside, non seulement sa demande sera rejetée mais son statut légal de résident sera aussi remis en question.

De plus, le couple doit satisfaire aux exigences de sécurité israéliennes, ce qui signifie qu'il ne doit avoir aucun antécédent criminel ou de sécurité, et qu'aucune des familles respectives n'ait de tels antécédents. La loi définit les familles comme « un époux, un parent, un enfant, un frère et une sœur et leurs conjoints ». Cela signifie que si l'une ou l'autre de ces personnes a un quelconque antécédent en matière de sécurité indépendamment de toute inculpation et de tout procès en règle (même sans en avoir connaissance, comme dans le cas d'une enquête secrète), la demande de regroupement familial du couple sera rejetée même si le couple lui-même n'a aucun antécédent. Cela représente une forme de punition collective qui constitue un crime de guerre au regard de la 4ème Convention de Genève⁸.

⁸ Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949), Article 33.

Du fait des pratiques israéliennes, beaucoup de Palestiniens vivent illégalement à Jérusalem, sans droits sociaux, dans la crainte permanente d'être découverts et déportés en Cisjordanie. Les alternatives sont que les couples choisissent de vivre séparés de côtés différents du mur ou de prendre le risque de perdre leur droit de résidence à Jérusalem s'ils partent ensemble en Cisjordanie ou à l'étranger. Toutes ces options sont une violation grave de leurs droits humains fondamentaux – les Palestiniens ont habité Jérusalem depuis des siècles et ils ont le droit de rester dans leur ville et d'épouser la personne de leur choix, indépendamment de la carte d'identité de l'autre.

Des milliers de familles concernées

D'après l'avocat Sawsan Zaher d'Adallah, qui a contesté le gel des regroupements familiaux devant la Haute Cour israélienne en 2012, seules 33 des 3.000 demandes de regroupement ont été satisfaites en 2011. Les chiffres sont généralement difficiles à obtenir. Les estimations portent sur 15.000 à 20.000 familles concernées pour lesquelles l'un des conjoints ne bénéficie pas d'un statut légal.

De façon générale on ne sait pas clairement combien de demandes ont été soumises au ministère de l'intérieur depuis les accords d'Oslo. On ne sait pas combien de demandes ont été satisfaites ni combien ont été rejetées. Pour avoir une meilleure idée du nombre de familles réelles dont nous parlons, le Centre St Yves a adressé récemment une lettre au ministère de l'intérieur pour demander communication de ces nombres – sans réponse à ce jour.



La Société St Yves, Centre Catholique pour les Droits Humains, travaille sous le patronage du patriarcat latin de Jérusalem. Par une assistance juridique et des plaidoyers l'organisation s'oppose aux violations des droits humains entraînés par l'occupation. Les principaux domaines d'action concernent des questions en rapport avec les droits de résidence pour les Palestiniens de Jérusalem, des affaires de droits de propriété à Jérusalem et en Cisjordanie ainsi que des questions de liberté de déplacement pour les Palestiniens.

Pour plus d'informations consulter <http://saintyves.org/> (en anglais)

Regroupement familiaux

Par Abla Nasir

Nous comparons souvent notre époque d'agitation politique et d'occupation de notre terre au temps de la naissance de Jésus. En m'essayant à une réflexion théologique sur le regroupement familial, je pense à la Sainte Famille lorsqu'elle a fui en Égypte pour protéger l'Enfant Jésus de la colère et de la folie d'Hérode, qui donna l'ordre de tuer tous les enfants de moins de deux ans : « Lève-toi, prends l'enfant et sa mère et va en Égypte et reste là-bas jusqu'à ce que je te dise de revenir ; parce qu'Hérode va rechercher l'enfant pour le faire mourir. » (Matth. 2,13). La Sainte Famille cherchant à protéger son enfant resta en Égypte un certain temps jusqu'à ce qu'elle eut appris la mort d'Hérode et qu'elle eut décidé de revenir dans sa patrie. Elle choisit d'habiter un petit village du nom de Nazareth où Jésus a vécu son enfance.

La Sainte Famille réfugiée en Égypte, à l'écart du danger et de la mort, rappelle des souvenirs de familles palestiniennes qui ont cherché pareillement refuge dans des villages voisins ou dans des pays comme l'Égypte, loin de la cruauté et des destructions de la guerre de 1948. On connaît beaucoup d'histoires de familles qui ont été obligées d'abandonner leurs maisons après la fin de la guerre. De nombreuses familles ont été séparées les unes des autres et n'ont pas pu se retrouver. Je me souviens de l'histoire de la famille Habibi de Haïfa dont la mère est partie en Égypte avec ses enfants en quête de sécurité et y est restée avec des amis et des parents jusqu'à la fin de la guerre. Quand ils ont voulu rentrer et retrouver le père, ils n'y ont pas été autorisés. Après des efforts épuisants de regroupement familial, seule la mère a été autorisée à rentrer mais pas les enfants ; pas à Haïfa mais à Jérusalem où le couple a vécu sans jamais avoir réussi à regrouper leur famille dans leur région d'origine.

Tant de familles de Palestine sont dispersées dans différentes parties du monde et même dans les frontières de notre territoire occupé où on leur refuse d'être regroupées. Des murs sont élevés et de nouvelles règles sont imposées pour séparer les familles les unes des autres sous le prétexte de "centres de vie" définis pour nous par les autorités d'occupation. En tant que mère, je me demande où est mon centre de vie ? N'est-ce pas la terre où je suis née, avec la famille à laquelle j'appartiens et avec la nouvelle famille que j'ai formée dans le cadre d'un processus naturel ? Dans cette terre où règne l'injustice ce processus naturel ne s'applique pas à nous. Nous sommes soumis à l'injustice d'un Etat qui revendique un droit divin sur ma patrie, pour y rassembler des familles du monde entier et les regrouper dans ma maison, tandis que ma famille est dispersée ici et là et que notre regroupement n'est pas autorisé.

Joseph a fui en Egypte pour éloigner sa famille du danger et il l'a ramenée vers la sécurité dans sa patrie. C'est le modèle de famille dans lequel nous avons grandi entourés d'affection, où nous cherchons toujours à nous protéger les uns les autres avec amour, et où nous nous sacrifions pour le bien-être les uns des autres. C'est le lien naturel qui soude une famille. Ce lien naturel est confronté tous les jours à des tentatives pour le briser et dans de nombreux cas, bien qu'elles n'aient jamais réussi à porter atteinte à la force affective de sa cohésion, elles ont réussi à nous séparer physiquement de la façon la plus brutale.

Abla Nasir

Fadwa (Abla) Nasir est la mère retraitée de trois enfants et la grand-mère de quatre petits-enfants. Elle participe à la direction d'une affaire familiale à Ramallah. Avec une formation à la psychologie du développement et au conseil, elle est membre du conseil d'administration de plusieurs organisations locales dont les YWCA (Association des Jeunes Femmes Chrétiennes) de Palestine, du Centre Sabeel de Théologie de la Libération, de Rawdat El Zuhour, du Conservatoire National de Musique, et de l'Institut Tamer pour l'Enseignement Local.

4ème dimanche de l'Avent: La violence des colons

La violence des colons israéliens

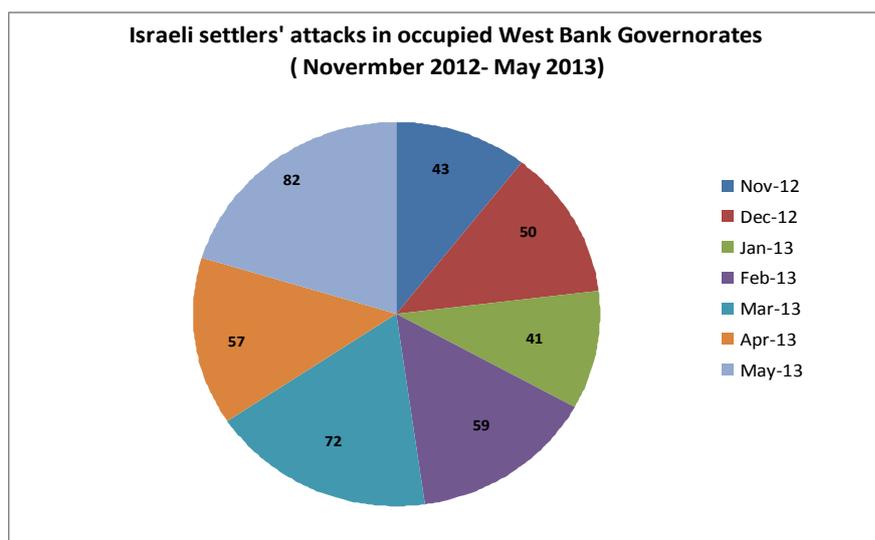
Par l'Institut de Recherche Appliquée de Jérusalem (ARIJ)

Les attaques de colons israéliens, en particulier au cours de la décennie écoulée, sont certainement passées d'attaques violentes associées à une forte hostilité à l'égard de la population civile palestinienne à des attaques bien orchestrées pour semer la terreur et mettre en péril la vie et les conditions de vie de la population palestinienne. Sur plus de 46 années, les colons israéliens ont grignoté les territoires occupés au profit de plus de 650.000 colons habitant 196 colonies et 232 avant-postes. Leur existence et l'accroissement ininterrompu de leur nombre a donné un coup d'arrêt à la solution très controversée de deux Etats.

Les attaques de colons israéliens contre des Palestiniens et leurs biens dans les territoires palestiniens occupés restent un souci majeur, en particulier du fait que de telles attaques sont négligées par l'armée israélienne d'occupation ; en fait beaucoup de telles attaques sont conduites sous sa protection et devant ses yeux. Les attaques préméditées de colons ont augmenté pendant la décennie écoulée en nombre mais aussi en types d'attaques, qui ont gagné en violence au-delà de ce que les Palestiniens pouvaient craindre depuis des années. Les colons israéliens ne s'arrêtent à rien pour bouleverser la vie des Palestiniens, saccageant des terres agricoles, déracinant et brûlant des arbres, polluant des cultures et des puits. Les statistiques mettent en évidence l'accroissement de la violence des colons contre les Palestiniens et leurs biens dans les territoires occupés. Depuis 2007 plus de 2000 attaques ont été conduites par des colons israéliens, dont plus de 311 entre janvier et mai 2013.

Tableau 1 des attaques de colons par mois :

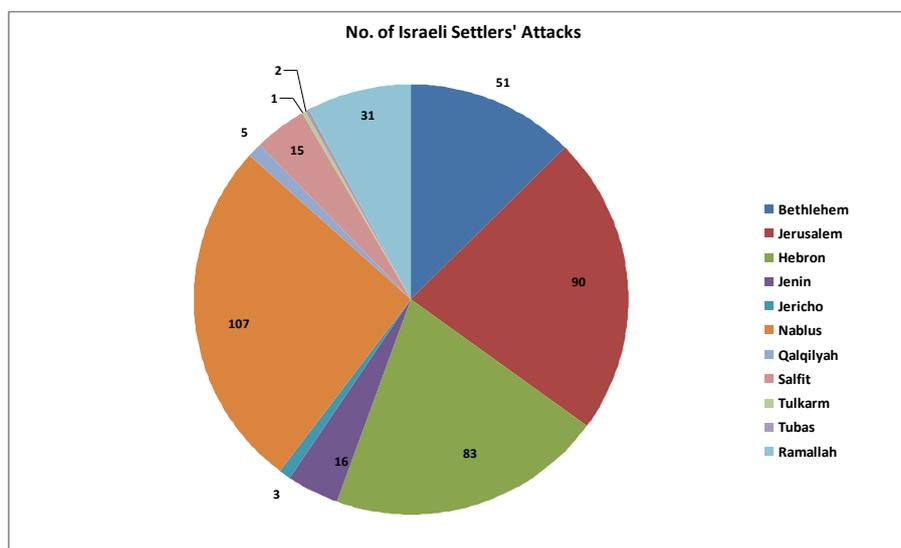
Attaques de colons israéliens dans les gouvernorats de Cisjordanie (Novembre 2012-Mai 2013)



Bien plus, les attaques des colons israéliens ont comporté des dégradations de sites religieux, dont des églises et des mosquées, par des incendies et des graffitis. Il ne fait aucun doute que les colons israéliens trouvent le courage, le soutien et la motivation nécessaire pour se livrer à leurs attaques contre les Palestiniens auprès du gouvernement et de l'armée d'Israël. Cette dernière ne fait en effet aucun effort pour les protéger. En réalité l'armée israélienne protège les colons lors de leurs attaques, qui sont conduites dans l'ensemble des gouvernorats de Cisjordanie, en particulier à Naplouse, Jérusalem, Hébron et Bethléem.

Tableau 2 du nombre des attaques de colons par lieu

Nombre d'attaques de colons israéliens par ville



Bien que les chiffres ne prennent pas en compte l'ensemble des attaques, ils reflètent une tendance inquiétante, en particulier au cours des dernières années du fait que de telles attaques sont menées avec pour slogan « le prix à payer », qui exprime une réaction de vengeance contre des Palestiniens de la part des colons israéliens lorsque l'armée prend des mesures contre les colons pour faire, en principe, respecter la loi. Les attaques israéliennes contre les Palestiniens sont de différents types et ont revêtu différentes formes.

Tableau 3 :

Types d'attaques de colons dans les gouvernorats de Cisjordanie occupée de novembre 2012 à mai 2013.

Attaques contre des terres et des arbres

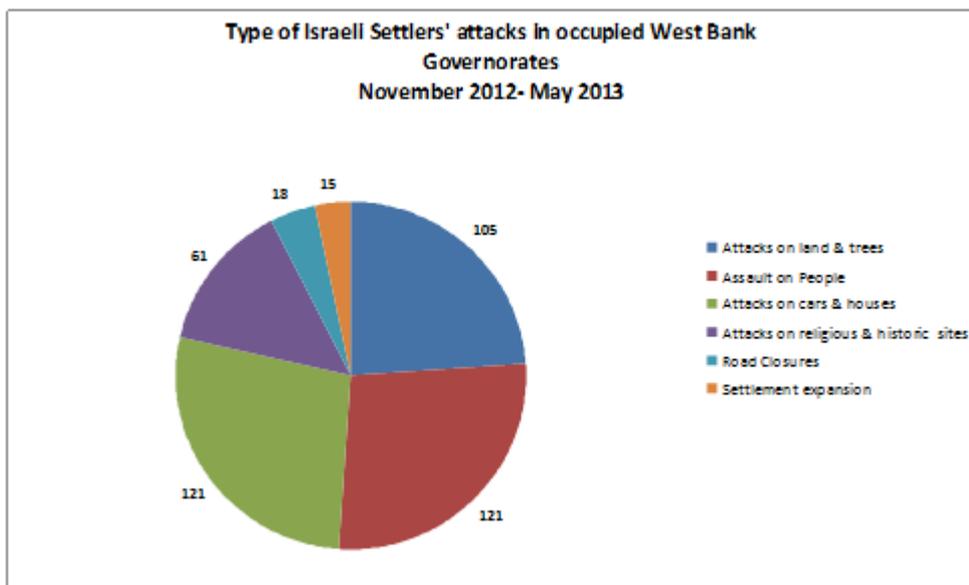
Agressions de personnes

Attaques de voitures et de maisons

Attaques de sites religieux ou historiques

Coupures de routes

Extension de colonies



ARIJ (Institut de Recherche Appliquée – Section de Jérusalem) représente 20 années de pratique organisationnelle dans le territoire palestinien dans les domaines de l'économie, du social, de la gestion des ressources naturelles, de la gestion de l'eau, de l'agriculture durable et des initiatives politiques de développement du secteur. ARIJ joue un rôle actif au sein de la communauté locale en plaidant pour une plus grande coopération entre les institutions locales comme avec les organisations internationales et non-gouvernementales.

Pour plus d'informations, voir le site www.ARIJ.org (en anglais)



Les colonies : Vous allez savoir la vérité

Par Fr. Ibrahim Nairouz

Les colonies en général sont une manifestation d'une politique du "fait accompli" créant une nouvelle réalité créée par la puissance occupante sur le terrain d'un territoire occupé pour rassembler des groupes humains particuliers, imposant ainsi par la force la présence de colons à la structure globale de peuplement humain du secteur.

Dans le cas palestinien, l'occupation israélienne a poursuivi une telle politique depuis le jour où elle a occupé le territoire et elle a entrepris, tout au long des longues années d'occupation, de construire une multitude d'unités d'habitation juives, dans des enclaves de colonisation isolées de leur environnement, créant ainsi un habitat juif au sein de zones d'habitat palestinien, sans aucune relation humaine entre elles, avec pour résultat des communautés séparées de façon discriminatoire.

L'occupation israélienne a mené plusieurs politiques pour imposer ce fait sur le terrain par :

- La confiscation de terres palestiniennes et l'exploitation de terres vertes et nationales soi-disant "imiri".
- La pratique de pressions par des mesures de terreur sur les habitants et d'autres pratiques pour les obliger à quitter leurs terres au profit de l'expansion des colonies israéliennes.

Sous prétexte de permettre l'accroissement de la colonisation nationale, des terrains isolés dans le voisinage de colonies ont été confisqués.

Sous prétexte de construire de nouvelles routes pour les colons, de vastes étendues de terres ont été confisquées.

Refus d'accorder à des Arabes des permis de construire sur leurs propres terres, dans le cadre des projets d'expansion de colonies.

Le résultat : Nous avons fini avec des enclaves d'habitat juif dans les zones d'habitat arabe, dans ces lieux non construits disponibles pour servir à des colonies juives, sans prise en compte de l'environnement, ni de la réalité sur le terrain, créant ainsi des colonies juives définitives en conflit permanent avec les communautés arabes.

La politique d'occupation est claire pour tout le monde. Elle tend à créer une situation telle que l'expansion territoriale des colonies et l'accroissement de la population des colons aux dépens de la population palestinienne environnante fasse des colonies la principale source d'emploi pour la main d'œuvre palestinienne. Les communautés palestiniennes seraient progressivement réduites à des cantons isolés et assiégés, entourés

par ces colons. Dans cette situation elles deviendraient des enclaves pauvres et sans espoir caractérisées par l'ignorance, la pauvreté et la difficulté à s'assurer une vie convenable. Dans ces conditions, le Palestinien est placé devant trois options : soit continuer à vivre sur sa terre où son existence est totalement dépendante des colonies soit, soit perdre tout espoir de vivre dans la dignité, soit décider de partir...

Dans cette situation, des êtres humains se tournent vers le Tout-Puissant qui a pleinement conscience de la politique qui consiste à "nous retirer le tapis de dessous les pieds". Des êtres humains se réfugient en Celui qui rejette toutes les formes d'injustice, et qui veut que les hommes vivent en harmonie et dans la dignité, tels qu'ils ont été créés à l'image et à la ressemblance du Créateur.

Les colonies sont un péché de l'être humain contre son compagnon en humanité, par l'usurpation de la terre, de la vie, de la dignité, de la tranquillité et de la paix, et par l'imposition d'une politique injuste pour déraciner les habitants d'origine de leur terre et les conduire à prendre des décisions difficiles dans leurs vies. Dire "non" à de telles politiques est qualifié de "terrorisme" et le Palestinien se trouve face à un grand dilemme. Il adresse des prières au Tout-puissant, dans l'espoir de trouver réponse et assistance.

En outre, l'occupant choisit de donner aux colonies des noms bibliques comme moyen de créer l'illusion que ces colonies sont le retour à un beau passé biblique redonnant vie à ces anciennes communautés dont l'existence est de droit divin, et que ces colons sont les descendants de ceux dont parle le Livre Saint.

Cette affaire habille le vol de la terre d'une couverture biblique pour convaincre principalement le monde occidental que les colonies doivent être soutenues en recourant à des arguments théologiques et religieux pour justifier un tel comportement. Cela pour conduire à fermer les yeux sur l'usurpation et la profanation de la terre et de ses ressources, sur l'oppression de ses habitants, et rendre leurs conditions de vie tellement dures et difficiles, afin de les faire partir.

C'est ici qu'intervient le rôle de ceux qui sont fidèles au message du Christ, de ceux qui rejettent l'injustice, le vol, le rapt et l'humiliation en cherchant à mener une vie belle où les hommes vivent dans la dignité, tandis qu'en chrétiens instruits de la vérité que recèlent les textes, en particulier ceux de l'Ancien Testament, nous devons, plus que d'autres proclamer la Vérité.

Jésus nous a enseigné : « Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous fera libres » (Jean 8,32). Il a dit aussi : « Si donc le Fils vous affranchit vous serez réellement libres » (Jean 8,36). Le salut est essentiellement un message de libération. La mission de l'Église va plus loin que d'inviter à croire au Christ, elle implique plus globalement de diffuser l'esprit de vérité, de justice, d'égalité, de paix et de réconciliation chez toutes les créatures de Dieu.

C'est un appel qui retentit depuis le fond de la souffrance palestinienne à tous les fidèles du monde, un appel à prier pour que triomphe la vérité, la justice et la compassion, parce que l'injustice, l'accaparement de la terre et la confiscation des ressources humaines par l'occupation, la répression, le nettoyage ethnique, la discrimination raciale et l'isolement, la terreur imposée au peuple pacifique du territoire sont rejetés par le Tout-Puissant, du fait qu'elles sont contraires à la volonté du Seigneur qui appelle les fidèles à abolir toutes les formes d'injustice dans le monde. Le message de l'Église a toujours été de dire la vérité dans la vie.

Avec la Paix sur la Terre que le Seigneur a choisi de promouvoir, j'élève mes prières pour Sa paix et non pour la paix de ce monde.

Fr. Ibrahim Nairouz

Le Père Ibrahim Nairouz est un prêtre anglican du secteur de Naplouse. C'est un historien, auteur de plusieurs ouvrages sur des églises et des villes dont Aboud. Il est engagé dans le dialogue interreligieux et profondément impliqué dans le dialogue en faveur de la vie.

Kairos Palestine – A moment of truth

Bethlehem, Palestine
c/o Dar Annadwa
P.O.Box 162
Tel.: +972 2 277 0047
Fax: +972 2 277 0048

Website:

www.kairospalestine.ps

Facebook:

www.facebook.com/kairospalestine



Kairos Palestine est un mouvement œcuménique palestinien. Il a publié le 9 décembre 2009 le document intitulé “Un moment de vérité” qui est un appel aux communautés chrétiennes du monde et à l'ensemble des croyants pour une paix juste en Israël-Palestine. Ce document établi par des chrétiens palestiniens de la plupart des confessions chrétiennes de Jérusalem a fait l'objet d'un message d'introduction de l'ensemble des chefs d'Églises de Jérusalem.